



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tel. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRÊTÉ N° 7/2026

Objet : Finale de pelote

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement de la fête du 14 juillet de LABENNE,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

A compter du 27 juin 2026 à 09h00 et jusqu'au 28 juin 2026 à 19h00, l'ensemble de l'aire du fronton ainsi que l'ensemble des terrains de boules seront à disposition du FRONTON LABENNAIS dans le cadre de l'organisation de finale de pelote basque.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- fronton.labennais@gmail.com.

Fait à Labenne le 18 juin 2026


La Maire,
Stéphanie CHESSOUX